

**Conférence de presse sur l'initiative populaire
« Pour un âge de l'AVS flexible »
20 octobre 2008**

Rosmarie Zapfl, présidente d'alliance F, ancienne conseillère nationale

Après les paroles, il faut passer aux actes

Les organisations féminines ont accepté le relèvement à 65 ans de l'âge de la retraite des femmes à condition qu'une retraite flexible et sociale soit introduite. Elles ont cru à la promesse du Conseil fédéral et du Parlement fédéral, qui était déjà prévue avec la première mouture de 11^e révision de l'AVS, au début de l'an 2000. Lors des délibérations parlementaires, ces propositions ont toutefois été rejetées, ce qui a débouché sur un projet de pur démantèlement. C'est pour cela qu'en mai 2004, cette révision fut rejetée, lors d'un scrutin référendaire, par 67,9 % des voix, ainsi que par l'ensemble des cantons. Et 75 % des femmes votèrent NON à ce projet.

À ce jour, le Parlement n'a toujours pas tenu sa promesse de flexibiliser l'âge de la retraite qu'il avait faite à l'occasion de la 10^e révision de l'AVS. Les toutes dernières décisions prises par le Conseil national en mars 2008 prévoient à nouveau un relèvement, mais aucune flexibilisation, de l'âge de la retraite des femmes. Nous n'avons pas progressé du tout, alors que le peuple, le souverain, a clairement, et sans équivoque aucune, pris ses distances avec ce système en 2004.

Lorsqu'ils ont recommandé le rejet des deux initiatives populaires de SEC Suisse et des Verts, en novembre 2000, le Conseil fédéral et le Parlement fédéral ont promis de réaliser la flexibilisation de l'âge de la retraite une fois l'initiative rejetée. Là aussi, les actes doivent suivre les paroles.

La nouvelle mouture de 11^e révision de l'AVS prévoit à nouveau de relever de 64 à 65 ans l'âge de la retraite des femmes. Les économies réalisées représenteraient 600 millions de francs. Les femmes sont prêtes à fournir cette contribution à l'égalité des sexes dans l'AVS, mais pas sans conditions ! Ainsi, elles exigent l'introduction d'un âge de l'AVS flexible accessible à tous et à toutes.

Ces dernières années, le Parlement a étudié divers systèmes de retraite anticipée sociale. Mais il les a tous rejetés. Les expériences faites avec les révisions de l'AVS montrent que si l'initiative était rejetée le 30 novembre prochain, ce serait considéré comme étant la preuve qu'il n'est nul besoin de ce genre de réglementation. La question d'un âge flexible de la retraite pour tous et toutes disparaîtrait de l'agenda politique pour de nombreuses années. Pour cette raison, nous avons besoin d'un OUI tactique à cette initiative, même si beaucoup de femmes auraient, à titre personnel, préféré une des variantes, neutre quant aux coûts, débattues par le Parlement. Les calculs sérieux qui ont été faits à ce sujet font apparaître que les coûts entraînés par l'initiative sur laquelle nous voterons se monteront à 800 millions de francs, et non 1,5 milliard. Il est de fait malheureux qu'en matière d'AVS on ait toujours fait des calculs erronés. Depuis des années en effet, on attise les craintes de la population en annonçant que les générations futures devront passer à la caisse. Mais l'AVS continue, année après année, à enregistrer d'importants bénéfices.

Notre but est de permettre aux femmes de prendre une retraite anticipée sans diminution de leur rente ; cela, dans tous les cas où, pour des raisons de santé et après une vie toute dévouée à des activités professionnelles et familiales, elles en ont grand besoin.

Pour terminer, rappelons ce que l'on oublie trop souvent : les femmes indépendantes professionnellement n'ont fréquemment pas de 2^e pilier, ou ont seulement un 2^e pilier insuffisant. Les femmes qui travaillent dans des petites et très petites entreprises, qui ont souvent travaillé sans être rémunérées dans l'entreprise de leur mari, n'ont ni 2^e pilier ni d'autres économies. Ce qui est possible pour les femmes dont la situation financière est bonne, à savoir : abandonner leur activité professionnelle en même temps que leur mari, ne l'est pas pour ces femmes indépendantes. La baisse de leur rente serait trop importante.

Rosmarie Zapfl (079 425 54 31) se tient à votre disposition pour de plus amples informations.